

Saint-Léonard-des-Bois, le 28 octobre 2024

Le Président

A

Madame la Préfète Coordonnatrice de Bassin
Préfecture de la Région Centre
181 rue de Bourgogne
45042 ORLEANS CEDEX 01

Affaire suivie par :

Eric LE BORGNE

Courriel : eric.leborgne@bassin-sarthe.org

Objet : Validation des volumes prélevables et leurs répartitions sur le bassin versant Sarthe amont

Madame la Préfète Coordonnatrice de Bassin,

La commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Sarthe amont a lancé fin 2020 une étude Hydrologie Milieux Usages et Climat, dans le but d'alimenter la révision de ses documents.

Durant presque 4 années, la CLE, sa cellule d'animation, son cabinet d'étude et les acteurs locaux ont réalisé et validé les différentes étapes d'une étude HMUC. Les conclusions de ce diagnostic mettent en évidence d'une part des contrastes temporels, où printemps et automne sont en général des périodes où de nouveaux usages sont encore possibles alors que les cumuls des usages des mois de juillet à septembre peuvent être incompatibles avec les disponibilités des milieux. D'autre part, l'étude HMUC nous a permis de démontrer des disparités entre territoires et usages. Fort de ces résultats, la CLE a identifié plusieurs actions à mettre en œuvre pour accompagner les acteurs et le territoire dans sa résilience face au déficit en eau et assurer les besoins domestiques via l'eau potable.

Bien que n'étant pas le seul outil à mettre en place pour satisfaire les besoins en eau des milieux et de nos usages, la gestion structurelle de la disponibilité en eau est à nos yeux incontournable pour rendre l'ensemble des actions efficiente. Ainsi, grâce à la mise en place d'un outil itératif et malgré un contexte agricole sensible, la CLE a validé le 24 mai dernier, à plus de 85 % des voix, des volumes prélevables sur les unités de gestion déjà existantes pour la gestion conjoncturelle. De même, la CLE s'est positionnée sur des propositions de répartitions temporelle et par usages, permettant de répondre le plus finement possible aux besoins des usages et des milieux à l'échelle locale.

Vous trouverez joint à ce courrier les différentes délibérations de la CLE validant les volumes prélevables mensuels par unités de gestion, puis par usages et par sous-périodes afin d'en faciliter la gestion administrative.

(...)

Sachez que depuis cet été, nous travaillons conjointement avec les services de l'État sur la suite à donner à l'étude HMUC. Ainsi, il est prévu de traiter en priorité les deux unités de gestion les plus impactées que sont la Bienne (72) et la Sarthe amont (61), où les services instructeurs étudient les modalités de mise en place de ces nouveaux volumes prélevables.

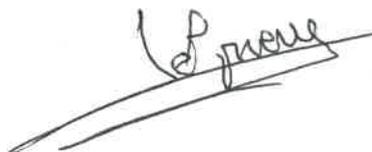
De même, la CLE s'engage dans la rédaction de la révision du SAGE, où le volet quantitatif va prendre sans aucun doute une place non négligeable. Notre objectif est aujourd'hui de lancer une révision de la gestion structurelle en la faisant évoluer dans le temps pour atteindre à moyen terme les volumes prélevables et leurs modalités de répartition validés en CLE. Nous aurons à prendre en compte les échéances du plan eau gouvernemental et attendons vos stratégies de bassin pour définir plus finement la stratégie de la CLE sur ce volet quantitatif. Enfin, comme le préconise la DREAL des Pays de la Loire, il nous semblerait nécessaire de geler les autorisations de prélèvements sur le bassin de la Bienne afin d'éviter de creuser les déficits sur cette unité de gestion.

Bien qu'ayant conscience que cette révision de la gestion structurelle sur notre territoire va nécessiter de la part des services instructeurs un travail important, les membres de la CLE m'ont encore confirmé lors de notre dernière rencontre le 15 octobre dernier, la nécessité d'engager dans les meilleurs délais une mise en place progressive des volumes prélevables par usage et par période.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Préfète Coordinatrice de Bassin, l'expression de ma haute considération.

Pascal DELPIERRE

*Président de la Commission Locale de l'Eau
SAGE du Bassin de la Sarthe Amont*



Copie à :

- Monsieur le Préfet de Région Normandie
- Monsieur le Préfet de Région Pays de la Loire
- Madame la Préfète de la Mayenne
- Monsieur le Préfet de l'Orne
- Monsieur le Préfet de la Sarthe

COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE DU BASSIN VERSANT DE LA SARTHE AMONT

Séance plénière du 22 mai 2024

**DÉLIBÉRATION N°24.05.02 : VALIDATION DES VOLUMES PRELEVABLES GLOBAUX MENSUELS
POUR LA PERIODE DE BASSES EAUX (AVRIL A NOVEMBRE)**

- vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques n°2006-1772 du 30 décembre 2006,
- vu le décret n°2007-1213 du 10 août 2007,
- vu les articles L. 212-3 à L. 212-11 du code de l'environnement,
- vu les articles R. 212-29 à R. 212-34 du code de l'environnement,
- vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Sarthe amont adopté par la Commission locale de l'eau (CLE) le 11 octobre 2011 et approuvé le 16 décembre 2011,
- vu l'arrêté préfectoral 2024-0001 du 4 janvier 2024 portant renouvellement des membres de la CLE
- considérant les règles de fonctionnement de la CLE en vigueur (20/02/2024),

SENS DU VOTE

Nombre de membres en exercice :	57	Pour :	39
Nombre de membres présents :	32	Contre :	3
Nombre de votants :	42	Abstention :	0

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU, APRES AVOIR DELIBERE, À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

ARTICLE UNIQUE : VALIDE les volumes prélevables mensuels du rapport de l'étude HMUC concernant les 5 unités de gestion :

VP (m³)	Bassin inclus	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Sarthe amont	Hoëne	652 182	637 461	549 042	537 341	428 391	233 591	240 878	438 193
Merdereau	-	15 638	18 856	21 123	2 578	3 147	4 516	15 330	8 291
Bienne	-	151 115	131 529	128 973	153 479	149 059	89 450	64 384	110 490
Orne Saosnoise	-	142 099	161 533	217 062	264 942	206 835	155 678	103 695	107 546
Sarthe Intermédiaire	Orthe, Ornette Vaudelle	544 739	785 160	863 502	621 041	518 024	256 653	320 586	517 948

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

le Président de la Commission locale de l'eau,

Pascal DELPIERRE



COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE DU BASSIN VERSANT DE LA SARTHE AMONT
Séance plénière du 22 mai 2024

DÉLIBÉRATION N°24.05.04 : VALIDATION DES VOLUMES PRELEVABLES MENSUELS PAR USAGES POUR LA PERIODE DE BASSES EAUX (AVRIL A NOVEMBRE)

- vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques n°2006-1772 du 30 décembre 2006,
- vu le décret n°2007-1213 du 10 août 2007,
- vu les articles L. 212-3 à L. 212-11 du code de l'environnement,
- vu les articles R. 212-29 à R. 212-34 du code de l'environnement,
- vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Sarthe amont adopté par la Commission locale de l'eau (CLE) le 11 octobre 2011 et approuvé le 16 décembre 2011,
- vu l'arrêté préfectoral 2024-0001 du 4 janvier 2024 portant renouvellement des membres de la CLE
- considérant les règles de fonctionnement de la CLE en vigueur (20/02/2024)

SENS DU VOTE

Nombre de membres en exercice : 57 Pour : 35
 Nombre de membres présents : 31 Contre : 7
 Nombre de votants : 42 Abstention : 0

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU, APRES AVOIR DELIBERE, APRES AVOIR DELIBERE, À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

ARTICLE UNIQUE: VALIDE la stratégie de répartition par usage des volumes prélevables mensuels des 5 unités de gestion proposés au sein de l'étude HMUC :

SARTHE AMONT - Volume en m3		Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	BE
Volume prélevable		652 182	637 461	549 042	537 341	428 391	233 591	240 878	438 193	3 717 078
VP de chaque usage réglementé	AEP	371 728 -10%	378 990 -10%	386 079 -10%	386 079 -10%	371 901 -10%	221 897 -42%	228 183 -39%	332 135 -10%	2 676 992 -17%
	Irrigation	0 0%								
	Industrie	18 077 -10%	18 680 -10%	18 077 -10%	18 680 -10%	18 680 -10%	11 694 -42%	12 695 -39%	18 077 -10%	134 660 -18%
	VP futur	262 376	239 791	144 886	132 582	37 810	0	0	87 981	905 426

MERDEREAU - Volume en m3		Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	BE
Volume prélevable		15 638	18 856	21 123	2 578	3 147	4 516	15 330	8 291	89 478
VP de chaque usage réglementé	AEP	0 0%								
	Irrigation	0 0%								
	Industrie	1 085 -10%	1 121 -10%	1 085 -10%	1 121 -10%	1 121 -10%	1 085 -10%	1 121 -10%	1 085 -10%	8 824 -10%
	VP futur	14 553	17 735	20 038	1 457	2 026	3 431	14 209	7 206	80 655

BIENNE - Volume en m3		Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	BE
Volume prélevable		151 115	131 529	128 973	153 479	149 059	89 450	64 384	110 490	978 478
VP de chaque usage réglementé	AEP	114 737 -10%	121 112 -10%	121 112 -10%	121 112 -10%	121 112 -10%	88 126 -22%	63 335 -40%*	92 427 -10%	843 474 -15%
	Irrigation	24 844 87%	8 835 -75%	6 329 -86%	30 784 -73%	26 364 -70%	0 -100%	0 -100%	11 000 133%	108 356 -67%
évolution par rapport au volume prélevé considéré	Industrie	1 532 -10%	1 583 -10%	1 532 -10%	1 583 -10%	1 583 -10%	1 324 -22%	1 049 -40%	1 532 -10%	11 315 -18%
	VP futur	0	0	0	0	0	0	0	15 333	15 333

ORNE SAOSNOISE - Volume en m3		Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	BE
Volume prélevable		142 099	161 533	217 062	264 942	206 835	155 678	103 695	107 546	1 359 391
VP de chaque usage réglementé	AEP	70 280 -10%	74 184 -10%	74 184 -10%	74 184 -10%	74 184 -10%	62 471 -10%	58 566 -10%	56 614 -10%	544 668 -10%
	Irrigation	12 401 172%	27 205 298%	50 948 242%	83 162 52%	50 797 40%	24 888 161%	440 17%	778 18%	250 614 96%
évolution par rapport au volume prélevé considéré	Industrie	1 485 -10%	1 534 -10%	1 485 -10%	1 534 -10%	1 534 -10%	1 485 -10%	1 534 -10%	1 485 -10%	12 076 -10%
	VP futur	57 934	58 609	90 445	106 062	80 324	66 835	43 154	48 669	552 033

SARTHE INTERMEDIAIRE - Volume en m3		Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	BE
Volume prélevable		544 739	785 160	863 502	621 041	518 024	256 653	320 586	517 948	4 427 652
VP de chaque usage réglementé	AEP	342 797 -10%	361 841 -10%	361 841 -10%	361 841 -10%	361 841 -10%	247 863 -27%	285 664 -10%	276 142 -10%	2 599 831 -12%
	Irrigation	68 374 195%	192 647 250%	257 073 234%	248 046 -44%	145 029 -56%	0 -100%	23 969 2836%	1768 37%	1 056 706 -2%
évolution par rapport au volume prélevé considéré	Industrie	10 805 -10%	11 153 -10%	10 805 -10%	11 153 -10%	11 153 -10%	8 789 -27%	11 153 -10%	10 805 -10%	85 816 -12%
	VP futur	102 764	219 519	133 783	0	0	0	0	229 234	685 300

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

le Président de la Commission locale de l'eau,

Pascal DELPIERRE



COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE DU BASSIN VERSANT DE LA SARTHE AMONT
Séance plénière du 22 mai 2024

DÉLIBÉRATION N°24.05.05 : VALIDATION D'UNE REPARTITION TEMPORELLE DES VOLUMES PRELEVABLES PAR USAGES POUR LA PERIODE DE BASSES EAUX (AVRIL A NOVEMBRE)

- vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques n°2006-1772 du 30 décembre 2006,
- vu le décret n°2007-1213 du 10 août 2007,
- vu les articles L. 212-3 à L. 212-11 du code de l'environnement,
- vu les articles R. 212-29 à R. 212-34 du code de l'environnement,
- vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Sarthe amont adopté par la Commission locale de l'eau (CLE) le 11 octobre 2011 et approuvé le 16 décembre 2011,
- vu l'arrêté préfectoral 2024-0001 du 4 janvier 2024 portant renouvellement des membres de la CLE
- considérant les règles de fonctionnement de la CLE en vigueur (20/02/2024)

SENS DU VOTE

Nombre de membres en exercice :	57	Pour :	35
Nombre de membres présents :	31	Contre :	6
Nombre de votants :	42	Abstention :	1

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU, APRES AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

ARTICLE UNIQUE : VALIDE la définition d'une résolution temporelle en 3 sous-périodes (Avril à juin, Juillet à août et septembre à novembre) pour mutualiser les volumes prélevables mensuels et ainsi en faciliter l'opérationnalité :

Sarthe amont :

Périodes	Avril-Juin	Juillet - Août	Septembre - Novembre
Volumes en m3	VP	VP	VP
Eau potable	1136 797	757 980	782 215
Irrigation	0	0	0
Industrie	54 835	37 360	42 466
Total	1191 632	795 340	824 681
VP Futurs	647 053	170 340	87 981
Total avec VP futurs	1 838 685	965 732	912 662

Merdereau :

Périodes	Avril-Juin	Juillet - Août	Septembre - Novembre
Volumes en m3	VP	VP	VP
Eau potable	0	0	0
Irrigation	0	0	0
Industrie	3 291	2 242	3 291
Total	3 291	2 242	3 291
VP Futurs	52 326	3 483	24 846
Total avec VP futurs	55 617	5 725	28 137

Bleinne:

<i>Périodes</i>	Avril-Juin	Juillet - Août	Septembre - Novembre
<i>Volumes en m3</i>	VP	VP	VP
Eau potable	356 960	242 223	243 888
Irrigation	50 009	57 148	1 198
Industrie	4 647	3 166	3 904
Total	411 617	302 537	248 991
VP Futurs	0	0	15 333
Total avec VP futurs	411 617	302 537	264 324

Orne Saosnoise:

<i>Périodes</i>	Avril-Juin	Juillet - Août	Septembre - Novembre
<i>Volumes en m3</i>	VP	VP	VP
Eau potable	218 648	148 368	177 652
Irrigation	90 554	133 954	26 105
Industrie	4 504	3 069	4 504
Total	313 706	285 391	208 261
VP Futurs	206 988	186 386	158 658
Total avec VP futurs	520 694	471 777	366 919

Sarthe Intermédiaire:

<i>Périodes</i>	Avril-Juin	Juillet - Août	Septembre - Novembre
<i>Volumes en m3</i>	VP	VP	VP
Eau potable	1 066 479	723 682	809 669
Irrigation	638 094	393 076	25 536
Industrie	32 763	22 306	30 747
Total	1 737 335	1 139 064	865 953
VP Futurs	456 066	0	229 234
Total avec VP futurs	2 193 402	1 139 064	1 095 187

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

le Président de la Commission locale de l'eau,

Pascal DELPIERRE

